



Licenciement motifs legitimes de resiliation

Par **gazelle85**, le **14/01/2008** à **15:23**

Bonjour rnsuite à mon licenciement j'ai du déménager et retourner vivre chez mes parents.rnJ'ai donc du mettre fin à mon contrat adsl avec neuf cegetel.rnrnOr ces derniers me demandent des frais de résiliation alors que j'avais convenu avec un de leur conseiller que ces derniers ne me seraient pas imputés rnDans leur cvg ils parlent de motifs légitimes de résiliaition sans frais mais quand on leur demande de préciser ile e sont incapables.rnrnMaintenant j'ai lu que le licenciement etait bie un motif légitime de résiliaition sans frais et j'aimerais savoir ce que je dois faire car neuf me doit dans ce cas précis de l'argent rnDois je saisir le juge de proximité?rnrnMerci d'avance

Par **gregoire552**, le **14/01/2008** à **19:22**

Bonjour,rnrnAvant de saisir le juge de proximité, tenter de les rappeler, tout de suite apres cet appel vous envoyez un courrier en recommandé avec accusé de reception en leur expliquant tout et que ce courrier fait suite à l'appel que vous avez passé.

Par **gazelle85**, le **14/01/2008** à **20:40**

j'ai deja essayé par deux fois de negocier avec eux téléphones et courrier mais c'est impossible ils ne veulent rien savoir rnmaintenant la question que je me pose c'est est ce que je paye ou pas ce qu'ils me reclament sachant qu'en realité c'est eux qui doivent de l'argent

Par **gazelle85**, le **19/01/2008** à **22:50**

bonsoir, le licenciement est il considéré comme un motif légitime de résiliation merci